

Production provinciale.—On trouvera dans le tableau 7 la répartition, par provinces, de la génération de l'électricité pendant les années 1924, 1925 et 1926. En cette dernière année, 85 p.c. du total était fourni par les provinces d'Ontario et de Québec plus industrialisées que les autres. On verra par le tableau 8 que le courant exporté pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 1927 était de 1,608,657,074 kilowatt-heures. En 1926, le courant exporté prenait 1,535,851,752 kilowatt-heures, ou 12.7 p.c. du total généré.

6.—Énergie électrique produite durant les années 1924-1926, par provinces.

Provinces.	1,000 kilowatt-heures.			Provinces.	1,000 kilowatt-heures.		
	1924.	1925.	1926.		1924.	1925.	1926.
Ile du Pr.-Edouard	1,555	1,644	1,804	Saskatchewan.....	59,200	66,486	74,251
Nouvelle-Ecosse....	39,106	60,212	78,249	Alberta.....	121,291	129,850	141,759
Nouv.-Brunswick..	39,967	41,723	47,541	Col. Britannique..	608,089	725,161	885,903
Québec.....	3,714,805	4,044,502	4,916,438	Yukon.....	8,718	6,121	9,413
Ontario.....	4,289,029	4,518,844	5,321,756	Total	9,315,277	10,110,459	12,093,445
Manitoba.....	433,517	515,915	616,431				

Force motrice et éclairage.—Les compagnies productrices de force motrice et d'éclairage électriques sont placées sous le contrôle gouvernemental par la loi de l'inspection de l'électricité de 1907 (6-7 Ed. VII, chap. 14) et la production de l'énergie électrique destinée à l'exportation est réglementée par la loi sur l'exportation des fluides et de l'électricité de 1907 (6-7 Ed. VII, chap. 16). L'application de ces deux lois était du ressort du ministère du Revenu de l'Intérieur jusqu'au 1er septembre 1918, mais par arrêté ministériel du 3 juin 1918, ces attributions furent transférées au ministère du Commerce. Les tableaux 7 et 8 se rapportent aux effets de ces lois. Les compagnies distributrices de lumière électrique, pour éclairage, au nombre de 398 en 1910, se dénombrèrent par 1,553 en 1927 (voir tableau 7) et l'exportation d'électricité, qui se limitait à 538,331,425 kilowatt-heures durant l'exercice 1911, atteignait 1,608,657,074 kilowatt-heures en 1927.

7.—Nombre de compagnies d'éclairage électrique et de force motrice placées sous le contrôle gouvernemental par la loi de l'inspection de l'électricité, au cours des exercices 1918-1927.

Provinces.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	7	8	11	11	11	12	12	12	12	13
Nouvelle-Ecosse.....	36	37	37	45	55	59	61	68	66	70
Nouveau-Brunswick.....	25	25	27	28	30	38	45	46	49	49
Québec.....	94	133	140	184	216	226	280	269	294	381
Yntario.....	317	328	328	371	419	424	480	524	547	554
Manitoba.....	20	23	23	25	46	59	63	64	80	86
Saskatchewan.....	59	65	86	93	101	118	131	154	173	187
Alberta.....	45	47	53	46	65	76	108	91	103	134
Colombie Britannique.....	60	62	63	77	82	84	49	82	89	89
Total	663	728	768	880	1,025	1,096	1,229	1,310	1,413	1,563